EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre d'exprimés : 14 dont 3 pouvoirs

Séance du vendredi 09 mai 2008

Date de la convocation 06 mai 2008

~~~~~~~~

L'an deux mil huit le neuf mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian HOFLACK, Maire.

<u>Présents</u>: Messieurs HOFLACK, GALIMANT, ADUMEAU, PADIOLLEAU, RONCIER, Mmes RICHAUDEAU, RIVAL, ULIVI, GENTILHOMME, FRANCESCAT, MORLEC Chantal,

Pouvoirs: Mme ROQUIN à Mme FRANCESCAT, Mr COLLIGNON à Mme ULIVI et M.

MASSOUTRE à Mme RIVAL.

Absent excusé: Monsieur MORLEC Philippe.

Madame Micheline RICHAUDEAU a été élue secrétaire de séance.

~~~~~~~~~

1) <u>DÉSIGNATION DES MEMBRES DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION LOCALE</u> <u>D'ÉVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES.</u>

Compte tenu des dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Mairie expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de procéder à la désignation de deux membres qui seront amenés à siéger à la commission locale d'évaluation de transfert de charges à la Communauté de Communes des deux Rives.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne les membres comme suit :

- Monsieur Christian HOFLACK
- Madame Christine ULIVI

2) <u>DÉSIGNATION</u> <u>DES MEMBRES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE FONCTIONNEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008)</u>

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les statuts du syndicat intercommunal prévoient que le syndicat est administré par un comité au sein duquel chaque commune est représentée par deux délégués. Or, la délibération du conseil municipal du 21 mars 2008

concernant la désignation des membres délégués au S.I. des gens du voyage prévoyant la désignation de deux délégués titulaires et de deux suppléants, celle-ci se trouve entachée d'irrégularité.

Le Maire invite donc le Conseil Municipal à délibérer une nouvelle fois et à désigner deux membres délégués.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne les membres comme suit :

- Monsieur Jean-Noël COLLIGNON
- Madame Chantal MORLEC

3) <u>DÉSIGNATION</u> <u>DES MEMBRES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENTRETIEN ET L'AMÉNAGEMENT DE LA BRENNE (ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008)</u>

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les statuts du syndicat intercommunal prévoient que celui-ci est administré par un comité composé de deux délégués titulaires et un délégué suppléant. Or, la délibération du conseil municipal du 21 mars 2008 concernant la désignation des membres délégués au S.I. de la Brenne prévoyant la désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléants, celle-ci se trouve entachée d'irrégularité.

Le Maire invite donc le Conseil Municipal à délibérer une nouvelle fois et à désigner deux membres délégués titulaires et un suppléant.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne les membres comme suit :

Délégués Titulaires:

- Monsieur Gille MASSOUTRE
- Monsieur Michel RONCIER

Délégué suppléant :

- Jean-Claude ADUMEAU

4) <u>DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS POUR L'UTILISATION DU BARNUM DE LA</u> COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé à la commune par la communauté de communes des deux rives concernant la mise à disposition du barnum. En effet, compte tenu des problèmes de logistique rencontrés par la communauté de communes dans le cadre de cette mise à disposition, celle-ci demande la désignation de deux référents qui centraliseront les informations et qui disposeront par la suite de la législation en vigueur en la matière.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent les référents comme suit :

- Madame Michelle ROQUIN
- Monsieur Jean-Noël COLLIGNON

5) <u>IMPLANTATION</u> <u>D'UNE ANTENNE-RELAIS</u> <u>DE TÉLÉPHONIE MOBILE</u> ORANGE FRANCE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de l'agence Forclum Val de Loire concernant l'implantation d'une antenne-relais de téléphonie mobile Orange France sur la commune de Montreuil-en-Touraine.

Monsieur le Maire précise que l'implantation s'effectuera au stade municipal, au lieu-dit « Le Petit Salé », section ZY - Parcelle n°71, sur le pylône SFR déjà existant.

Suite à cette présentation et après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte à l'unanimité la réalisation de ce projet,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

6) MODIFICATION DE LA CONVENTION POUR LA PARTICIPATION DES FRAIS DE CANTINE AVEC NEUILLÉ-LE-LIERRE (SUITE À L'ÉLECTION DES NOUVEAUX ÉLUS)

Le Maire procède à la relecture de ladite convention. Il expose ensuite aux membres du Conseil que suite à l'élection d'un nouveau Conseil Municipal et compte tenu du fait que la convention désigne nominativement le précédent maire de Montreuil-en-Touraine, celle-ci doit être remise à jour.

Par ailleurs, le Maire indique qu'il serait opportun de revoir les tarifs des repas pour la rentrée scolaire 2008-2009 en fonction des tarifs qui seront pratiqués par Val de France, l'entreprise qui fournit les repas. Il conviendra ensuite de mettre ces tarifs en commun avec la mairie de Neuillé-le-Lierre

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer une nouvelle convention mise à jour avec la Mairie de Neuillé-le-Lierre ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

OUESTIONS DIVERSES

✓ <u>NOMINATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION</u> SOCIALE

Le Maire indique aux membres du Conseil que les personnes nommées au CCAS en complément des conseillers municipaux sont les suivants :

Madame Simone ADUMEAU, Madame Maire-Bernadette DAGUET, Monsieur Joël LEBRETON, Madame Maria LOPEZ et Madame Raymonde SINGER.

Un arrêté sera pris afin de procéder à leur nomination effective.

✓ <u>DÉLÉGUÉS AU CNAS</u>

Le Maire explique qu'il faut procéder à la nomination de deux délégués au CNAS, un délégué membre du Conseil Municipal et un délégué faisant partie du personnel.

Les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité :

- Madame Micheline RICHAUDEAU en tant qu'élue
- Madame Isabelle DEROUET en tant que membre du personnel

✓ BIBLIOTHÈQUE

Madame Chantal MORLEC expose aux membres du Conseil les différentes conditions requises pour pouvoir ouvrir la bibliothèque, à savoir notamment :

- une convention passée entre la commune et l'association BCD
- une convention passée entre la commune et la bibliothèque départementale
- un abonnement téléphonique avec accès internet
- un accès aux personnes handicapées et à mobilité réduite

✓ L'AVENIR DU « BAR BOUILLE »

Madame Christine ULIVI procède à la lecture de la lettre adressée au Conseil Municipal par Madame Sonia MOULINEUF, actuel propriétaire du bar dans lequel elle exprime son souhait de revendre sa licence IV ainsi que son fond de commerce afin de transformer son actuelle activité en chambres d'hôtes.

Or, Madame ULIVI précise que ce bar étant le dernier de la commune, la licence IV ne peut être vendue ailleurs que sur la commune de Montreuil-en-Touraine (article L3332-11 du titre III du livre III de la troisième partie du code de la santé publique).

Une réponse écrite sera rapidement faite à Madame Sonia MOULINEUF afin de lui exposer ce point.

✓ <u>OUVERTURE D'UNE QUATRIÈME CLASSE À MONTREUIL-EN-</u> TOURAINE

Compte tenu de l'ouverture à la rentrée 2008 d'une quatrième classe, Madame Christine ULIVI explique aux membres du Conseil qu'il va falloir procéder à l'analyse des futurs besoins en personnel pour encadrer les élèves.

L'ordre du jour étant levé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.